

Depuis la réforme de la protection juridique des majeurs de 2007, les textes et pratiques ont suivi un mouvement qui peut se dédoubler selon divers points de vue : celui des acteurs de la protection d'une part et celui des personnes concernées d'autre part.

Les professionnels sont toujours plus attirés vers le travail social. L'accompagnement, attendu paraît les éloigner du mandat judiciaire et de son cadre civiliste, tandis que les majeurs protégés voient leur autonomie toujours plus affirmée, malgré la persistance de mécanismes de prise de décision substitutive.

Les colloques et travaux se succèdent sans qu'aboutisse une réforme d'ampleur qui permette de concrétiser une protection respectueuse des engagements internationaux de la France. Le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies a recommandé à la France de « *revoir sa conception de la protection juridique et d'adopter un modèle du handicap fondé sur les droits de l'homme afin de garantir la reconnaissance de la personnalité juridique des personnes handicapées dans des conditions d'égalité et d'abroger les dispositions qui permettent la prise de décisions substitutive* ».

Les manifestations organisées au sujet de la protection juridique sont souvent centrées sur les professionnels (formation, organisation, technique, éthique) ou sur la protection des biens (événements organisés par les gestionnaires de patrimoine ou les établissements bancaires).

La journée du 15 juin est plutôt centrée sur le parcours de la personne protégée et vise à donner des éclairages sur les transitions et les modes de participation des personnes protégées à l'instauration et à l'exercice des mesures qui les concernent. La parole sera naturellement donnée à des personnes bénéficiant d'une mesure de protection et tiendra compte de leur environnement familial, amical, social. Ensemble, nous tenterons de répondre à la question de savoir si les mesures sont exercées « *dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité* » et comment faire nous pouvons faire une lecture de nos textes à la lumière de la Convention de l'ONU. Cette journée pourrait ainsi être la première d'un cycle annuel qui contribuerait à la mise en œuvre de la politique publique de protection juridique des majeurs, en associant les professionnels du droit, de la justice, du social et de la santé.

## Rencontres poitevines de la protection juridique des majeurs

### *Itinéraire d'un majeur protégé*

Université de Poitiers, Faculté de Droit et Sciences sociales

**Jeudi 15 Juin 2023 – 8h30 – 17h00**

**15, rue Sainte Opportune - Amphithéâtre Carbonnier**



Image par Jill Wellington de Pixabay

Sous la direction scientifique de Laurence Gatti, Maître de Conférences,  
Université de Poitiers, Institut Jean Carbonnier

Journée d'études ouverte à la formation continue des professionnels.

**Inscription gratuite** mais obligatoire auprès de Sandrine Leclercq

05.49.45.42.30 - [institut.jean.carbonnier@univ-poitiers.fr](mailto:institut.jean.carbonnier@univ-poitiers.fr)

43, place Charles de Gaulle - Bât. E9 TSA 81100 - 86073 Poitiers cedex 09



# PROGRAMME

## MATIN

**8h30. Accueil des participants**

**9h00. Allocutions d'ouverture**

**9h30. Devenir « majeur ». Quelles transitions, quels soutiens ?**

François MAGNIOT, Directeur Enfance et Famille, Département de la Vienne

**10h00. Devenir « protégé ». L'ouverture de la mesure de protection.** Marion SAINT-GENEZ, Vice-présidente du Tribunal de proximité de Châtelleraut

*Échanges - Pause*

**11h00. La rencontre avec le mandataire judiciaire à la protection des majeurs.** Marie Jeanne BERTHIER, MJPM

**11h30. Vivre « sous protection ».** Elsa BERRY, Maître de conférences en droit privé HDR, Université de Poitiers

*Échanges - Pause déjeuner (libre)*

## APRÈS-MIDI

**14h00. Participer à sa mesure : protéger la personne, protéger ses biens.** Alexandre LEDEME, Directeur de l'ATRC

**14h30. Participer au fonctionnement d'un service de protection : l'expression collective.** Isabelle BILLY, Directrice du Pôle Adultes, UDAF de la VIENNE

**15h00-. Penser la fin de la mesure : vers la mainlevée, le dessaisissement ou... le décès.** Maître Dominique FAVREAU, Notaire et Maître de conférences associé

*Échanges - Pause*

**16h00. Une protection « instaurée et assurée dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité » ?** Florian AUMOND, Maître de conférences en droit public, Université de Poitiers, CECOJI

**16h30. Propos conclusif.** Maître Florence FRESNEL, Avocat Honoraire, Docteur en Droit